

# Memento

## Certificat de Formation Générale [Arrêté du 19-07-2016](#)

### POUR QUI ? ([les conditions de candidature](#))

- Elèves des enseignements adaptés (SEGPA, EREA)
- Elèves en situation de handicap (ULIS, Etablissements médico-sociaux...)
- A titre exceptionnel, élèves du collège à besoins éducatifs particuliers (dérogation)
- Candidats scolarisés dans un établissement relevant du Ministère de la justice
- Candidats qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire

### LA VALIDATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (jusqu'à 240 points)

L'évaluation des acquis de tous les candidats s'effectue sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin du cycle 3, telles qu'elles sont fixées par [les programmes d'enseignement](#).

#### Candidats scolaires :

- L'évaluation des acquis scolaires est établie au cours de la formation par les enseignants : une [attestation](#) du niveau de maîtrise atteint dans les différents domaines du SCCC est délivrée.

#### Candidats individuels :

- L'évaluation des acquis scolaires prend en compte les résultats obtenus à deux épreuves écrites d'une heure chacune, en français et en mathématiques.

### L'ORAL (jusqu'à 160 points)

- L'établissement du candidat est centre d'examen.
- Entre le 1<sup>er</sup> et le 10 juin 2017
- Durée : 20 minutes
- Rédaction d'un dossier (entre 5 et 10 pages, implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication)
- Sujet du dossier : soit sur l'expérience professionnelle du candidat, soit sur l'un des parcours éducatifs suivis (Avenir, Citoyen, PEAC, PES), notamment à l'occasion d'un ou plusieurs stages, soit sur un centre d'intérêt personnel.
- Apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que la capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social et professionnel
- Critères d'évaluation : la [grille de notation de l'oral session 2016](#) est valable jusqu'au 30 mai 2017. Une nouvelle grille de notation sera proposée pour la session de juin 2017.

### LA NOTATION

#### Obtenir au moins 200 points sur 400 possibles

##### Candidats scolaires

- pour chacune des 4 composantes du Domaine 1 « Les langages pour penser et communiquer », et pour chacun des 4 autres domaines de formation du SCCC :
  - Maîtrise insuffisante : 10 points (par compétence)
  - Maîtrise fragile : 20 points
  - Maîtrise satisfaisante : 25 points
  - Maîtrise très bonne : 30 points
- Epreuve orale : de 0 à 160 points

##### Candidats individuels (18 mai 2017)

- Epreuve de français : de 0 à 120 points
- Epreuve de mathématiques : de 0 à 120 points
- Epreuve orale : de 0 à 160 points
  
- Toutes les épreuves ont lieu le même jour.

### RESSOURCES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

[Document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du SCCC, éléments pour l'appréciation du niveau de maîtrise satisfaisant en fin de cycle](#) (cycle 2, cycle 3, cycle 4)

**Memento**  
**Diplôme National du Brevet, série générale, série professionnelle**  
**Arrêté du 31-12-2015**  
**Note de service n°2016-063 du 6-4-2016** (modalités d'attribution)

**POUR QUI ?**

- Les élèves des classes de 3<sup>e</sup> se présentent en série générale.
- Certains élèves peuvent se présenter à la série générale ou à la série professionnelle du DNB. Il s'agit :
  - Elèves de 3<sup>e</sup> prépa-pro
  - Elèves ayant accompli leur dernière année de scolarité obligatoire en DIMA
  - Elèves de SEGPA, EREA
  - Elèves d'ULIS
  - Elèves d'UPE2A
  - Elèves bénéficiant de modalités spécifiques d'accompagnement pédagogique (Plan d'Accompagnement Personnalisé, Dispositif Relais...) ou élèves en situation de handicap (dérogation).

**COMMENT ?**

**Obtenir au moins 350 points sur 700 possibles avec :**

- l'évaluation des connaissances et des compétences
- les épreuves de l'examen
- les enseignements de complément (latin, grec, LCR ou découverte professionnelle, 10 ou 20 points par discipline)

**LA VALIDATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (jusqu'à 400 points)**

- L'évaluation des acquis de tous les candidats s'effectue sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin du cycle 4, et se fait par les équipes pédagogiques.
- Le chef d'établissement certifie ce niveau et en porte attestation sur le livret scolaire unique numérique dans le bilan de fin de cycle 4.

**LES EPREUVES DE L'EXAMEN (jusqu'à 300 points)**

**Dates et sujets zéro**

**Première épreuve écrite : 100 points**

- Maths, 2H
- Physique-Chimie, SVT, Technologie, 1H (2 disciplines retenues lors de la conception du sujet parmi les 3)
- Exercices indépendants mais thématique commune

**Seconde épreuve écrite : 100 points**

- Matin, 3H : Analyse et compréhension de textes et de documents, maîtrise de différents langages  
Histoire-Géographie, EMC, 2H + Français, 1H
- Après-midi, 2H : Français – rédaction et maîtrise de la langue  
Dictée + Ecriture longue

**Épreuve orale : soutenance d'un projet : 100 points**

- **Maîtrise de l'expression orale : 50 points** **Maîtrise du sujet présenté : 50 points**
- Entre le 15 avril et le dernier jour des épreuves écrites
- Au sein de l'établissement de l'élève, organisée par le chef d'établissement
- Sujet du dossier : soit sur un EPI, soit sur tout autre projet qui s'intègre dans l'un des parcours éducatifs construits par l'élève.
- 15 min dont 5min d'exposé et 10 min d'entretien

**LE DNB PRO**

Le format des épreuves écrites est identique mais les contenus des épreuves sont allégés.

[Référentiel d'enseignement de l'Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique](#)

[Référentiel d'enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre, Sciences Physiques et Technologie](#)